

ANNEXE

LES RÈGLES DU JEU EN FAUTEUIL ROULANT

Les règles du jeu ci-dessus établies par la Fédération Internationale de Tennis, s'appliquent au jeu de tennis en fauteuil roulant avec les exceptions suivantes.

a. **La règle des deux rebonds**

Le joueur en fauteuil roulant a le droit de frapper la balle après le deuxième rebond. Il doit le faire avant qu'elle n'ait touché le sol une troisième fois. Le deuxième rebond peut être à l'intérieur ou à l'extérieur des limites du court.

b. **Le fauteuil roulant**

Le fauteuil est partie intégrante du corps ; toutes les règles de la F.I.T. traitant du corps sont applicables au fauteuil roulant.

c. **Le service**

Le service doit être effectué de la façon suivante : immédiatement avant de commencer son geste, le serveur doit être immobilisé son fauteuil, après quoi il peut opérer une poussée avant de frapper la balle.

Au cours du service, le fauteuil du serveur ne doit toucher, avec aucune de ses roues, aucune partie du sol autre que celle située derrière la ligne de fond, entre les prolongements imaginaires de la marque centrale et de la ligne de côté.

Si la technique conventionnelle du service est physiquement impossible pour un joueur tétraplégique, une autre personne peut alors lui lancer la balle. Toutefois, la même méthode de service doit être utilisée à chaque fois.

d. **Le joueur perd le point**

Un joueur perd le point si :

- Il ne peut renvoyer la balle avant qu'elle n'ait touché le sol à trois reprises.

- Conditionné par l'article e) ci-dessous, il utilise ses pieds ou la partie inférieure de son corps comme frein ou stabilisateur vis-à-vis du sol ou d'une roue alors que la balle est en jeu que ce soit pendant le service, la frappe d'une balle ou pour tourner ou pour s'arrêter.

- Il ne garde pas le contact de l'une des deux fesses avec son fauteuil lorsqu'il frappe la balle.

e. **Faire avancer le fauteuil à l'aide d'un pied**

Si la mobilité très réduite d'un joueur ne lui permet pas de manipuler son fauteuil avec la roue, il peut le faire avec un pied.

Même lorsqu'un joueur est autorisé à faire avancer son fauteuil à l'aide d'un pied, aucune partie du pied ne doit être en contact avec le sol dans les cas suivants :

- pendant l'exécution du geste jusqu'à la frappe de la balle ;

- au service, à partir du moment où le joueur arme son geste jusqu'à ce qu'il frappe la balle.

Tout joueur ne respectant pas cette règle perd le point.

f. **Tennis en fauteuil roulant et tennis pour joueurs valides**

Lors d'une partie de simple ou de double mettant en présence un joueur en fauteuil roulant et un joueur, les règles du jeu en fauteuil roulant s'appliquent au joueur en fauteuil, tandis que les règles du jeu usuelles s'appliquent au joueur valide : le joueur en fauteuil roulant a le droit à deux rebonds, le joueur valide à un seul.

Nota : On entend par partie inférieure du corps les membres inférieures comprenant les fesses, la hanche, la cuisse, la jambe, la cheville et le pied.

MODIFICATIONS DES RÈGLES DU JEU

Le texte officiel de référence des règles du jeu est le texte écrit en langue anglaise. Ces règles ne peuvent être modifiées ou interprétées qu'à l'occasion d'une Assemblée générale annuelle de la Fédération Internationale de Tennis, et par un vote favorable à la majorité des deux tiers, conformément au règlement de la Fédération Internationale.

Toute modification ainsi adoptée entrera en vigueur le 1^{er} janvier suivant, sauf décision contraire prise à la majorité des deux tiers.

Néanmoins, le Comité de direction peut, en cas d'urgence, décider de toute interprétation des règles, sous réserve de confirmation par l'Assemblée générale suivante.